

généraliser—il y a de légères différences entre la théorie et la pratique, dans l'attitude des mêmes chefs provinciaux. Certains d'entre eux, généralement favorables aux investissements étrangers, prennent des mesures restrictives envers ces derniers, et d'autres, en général opposés à ces investissements, font de fréquents voyages à l'étranger en vue d'attirer des capitaux sous une forme ou une autre.

Quoi qu'il en soit, je pense que tout le monde ici voudra bien reconnaître qu'il y a eu une division, entre les leaders provinciaux, quant au niveau de contrôle que l'on pouvait accepter au Canada, et le gouvernement fédéral a dû garder cela à l'esprit. Nous avons pris grand soin de le faire et, pour le prouver, je ne trouve pas de meilleur exemple que le chef de l'opposition (M. Stanfield) lui-même. Il a déclaré, dans un discours écrit de sa propre main, qu'il a adressé le 5 février dernier à la Progressive Conservative Association de Nouvelle-Écosse:

Je tiens à avertir le gouvernement que, en ce qui nous concerne, toute politique qui se borne à adopter pour principe de restreindre les investissements au Canada, pour protéger notre identité canadienne, est néfaste à notre pays et serait désastreuse sur le plan de l'unité nationale.

En fronçant sévèrement les sourcils, je suppose, il ajouta:

Je tiens à avertir notre gouvernement que toute politique semblable, loin de protéger notre identité, soulèverait les régions l'une contre l'autre, les provinces l'une contre l'autre, et les Canadiens les uns contre les autres.

Je tiens à avertir notre gouvernement que notre parti, le parti conservateur progressiste, s'opposera autant que possible à une politique qui aurait pour conséquence de supprimer les sources d'investissement dans les provinces qui continuent à avoir besoin de capitaux.

Et le sourcil encore plus froncé je suppose, il ajouta:

Je tiens à avertir le gouvernement que nous combattons jusqu'au bout toute politique susceptible d'entraver la lutte contre le chômage et d'affaiblir l'économie canadienne.

Après de telles paroles, le chef de l'opposition n'a plus rien à dire. Il peut difficilement désapprouver le bill à l'étude. Je pense qu'il ne le désapprouvera pas. Je suis sûr qu'il va parler d'autres choses que nous avons peut-être omises mais je parle, moi, du bill à l'étude. S'il veut parler d'autre chose, il est libre de le faire.

Et voilà en ce qui concerne certains représentants qui, habituellement, craignent l'incertitude. D'autres, à la Chambre comme en dehors, prétendent que le bill C-201 ne va pas assez loin. Ils semblent d'avis que le gouvernement s'est trop préoccupé de l'opinion publique, des dirigeants provinciaux, des chefs d'entreprises, etc. C'est de l'absolutisme. J'ai entendu des déclarations comme celles-ci à la radio: en avant toute, au diable les mesures de torpillage, les torpilles économiques, les torpilles régionales, les torpilles constitutionnelles. Ces messieurs se disent de véritables démocrates. Ils savent, croient-ils, où est l'intérêt des Canadiens. Ils vont obliger les Canadiens à être libres. J'écoutais tout cela ce matin et je pense qu'il s'agit là d'un gouvernement autocratique et peut-être même absurde. Un bon gouvernement est progressiste—je parle du progressisme libéral, bien entendu—un bon gouvernement évolue. Les meilleures révolutions, comme on l'a dit souvent, sont des évolutions. En un mot, monsieur l'Orateur, c'est pourquoi les prises en charge feront seules l'objet d'une surveillance.

On s'est également demandé ceci: pourquoi cet examen, pourquoi pas des restrictions d'ordre général, exiger par exemple une promotion de 50 p. 100 dans la propriété, de 75 p. 100 dans le nombre des Canadiens à la direction?

Pourquoi ne pas avoir adopté des restrictions d'ordre général, disent-ils, pourquoi les investissements étrangers ne sont-ils pas exclus ou réglementés dans d'autres secteurs que le secteur clé? Comme je le disais au début, ces méthodes ont déjà été employées au Canada, j'entends les restrictions d'ordre général et le mode d'action concernant le secteur clé. A mon avis, c'est ainsi qu'il fallait procéder dans les domaines d'importance nationale indiscutable, et j'insiste là-dessus. On pourrait utiliser cette méthode à l'avenir, mais dans les domaines précis dont je parle maintenant, tout particulièrement la fabrication et l'exploitation des ressources, on a jugé la méthode du secteur clé, si chère au chef de l'opposition, trop brutale et trop automatique.

Pourquoi? Parce qu'en général la participation étrangère dans ces domaines apporte des avantages nets ainsi que des coûts évidents. Cela était clair aussi pour certains secteurs culturels désignés pour l'approche selon le secteur clé. On n'avait pas à s'occuper de placements étrangers, ni de surveillance. Or je le répète, cela n'est pas si évident lorsqu'il s'agit de fabrication et d'exploitation de ressources où il faut une méthode plus souple et plus sélective. Recourant à un cliché utile, il nous faut, dans ces domaines ne pas exclure d'office, mais seulement lorsque cela est nécessaire. Je ne rougis pas de reprendre à ce sujet l'expression de Mackenzie King. C'étaient de sages paroles. Il a eu pendant 23 ans la confiance de la population canadienne. Donc, pour utiliser encore un cliché utile, monsieur l'Orateur, il faut dans ces domaines porter les avantages à un maximum et les inconvénients à un minimum. Voilà l'objectif de la procédure de contrôle.

Permettez-moi d'insister, comme dit le héros de *Fiddler on the Roof*, sur le fait que certaines prises de contrôle peuvent réduire la participation canadienne dans notre industrie et n'apporter aucune activité nouvelle à notre économie; elles risquent même d'entraîner plus tard la fermeture d'entreprises canadiennes et la perte d'emplois. Mais certaines prises de contrôle peuvent permettre de rajeunir une entreprise mal en point ou d'agrandir une entreprise déjà viable par l'infusion de nouveaux capitaux, de nouvelles techniques, de meilleures méthodes de gestion et l'apport de nouveaux débouchés au pays et à l'étranger. Elles peuvent aussi faire baisser les prix de détail sur le marché canadien. Il faut empêcher et exclure les premières, autoriser et améliorer les secondes si c'est possible. Voilà pour les secteurs clés, monsieur l'Orateur.

• (1520)

La prochaine question qui se pose consiste à savoir pourquoi...

M. Crouse: Le ministre voudrait-il répondre à une question? Ne sait-il pas que le héros de *Fiddler on the Roof* s'écrie aussi, en levant les bras au ciel: «Seigneur, pourquoi m'envoyez-vous toutes ces épreuves?»

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'une fille à marier; je ne dois donc pas me faire autant de souci que Topal.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Pepin: J'essayais tout simplement de répondre à la question au sujet des secteurs clés; j'espère que le chef de l'opposition tiendra compte de mes observations.

La deuxième question est la suivante: pourquoi ne pas avoir des règles générales de participation canadienne? Pourquoi ne pas adopter la formule de la propriété dans une mesure de 51 p. 100? Ou la formule de 75 p. 100 de